

États généraux du syndicalisme: l'union fait l'avenir!

31 mars 2025 à 04h00

POINT DE VUE / Moteur de progrès social, le mouvement syndical québécois a largement contribué à l'amélioration des conditions de travail, à la reconnaissance des droits des travailleuses et travailleurs ainsi qu'au renforcement du filet social de l'ensemble de la population québécoise. Les victoires obtenues ont façonné le Québec moderne et montré la force de la solidarité syndicale et sociale.

Le monde du travail change à une vitesse fulgurante et les défis qui se dressent devant nous sont plus grands que jamais. Dans plusieurs secteurs, la précarisation s'accroît, le taux de syndicalisation stagne ou diminue. La judiciarisation croissante des relations de travail, les attaques politiques face aux lois encadrant le droit d'association — dont le projet de loi 89 est un exemple probant — et la polarisation des discours fragilisent notre capacité à défendre efficacement les intérêts des travailleuses et travailleurs, qu'ils soient syndiqués ou non. Le mouvement syndical québécois est à un tournant important.

Devant ces défis, les neuf principales organisations syndicales québécoises, — l'APTS, la CSD, la CSN, la CSQ, la FAE, la FIQ, la FTQ, le SFPQ et le SPGQ — unissent leurs forces pour amorcer une réflexion commune dans le cadre des États généraux du syndicalisme, une démarche sans précédent au Québec.

Sur une période de deux ans, à travers différentes étapes de consultation, nos organisations iront à la rencontre des militantes et des militants, des travailleuses et des travailleurs, des spécialistes du monde du travail et de la société civile pour dresser un portrait juste et lucide de l'état du

syndicalisme québécois et identifier les pistes de solutions pour le renforcer.

Au cœur de cette démarche: une conversation profonde et honnête sur notre avenir collectif, des discussions sur la modernisation des approches syndicales pour mieux répondre aux attentes des travailleuses et des travailleurs et pour renforcer leur pouvoir d'action face aux nouvelles réalités du monde du travail.

Le syndicalisme, ce sont des visages, des voix et des réalités qui méritent d'être entendus. Cette démarche proactive cherche à revitaliser le mouvement syndical, assurer une plus grande justice sociale et bâtir un avenir où les travailleuses et les travailleurs pourront collectivement prendre leur place.

Le 31 mars, nous marquerons le coup d'envoi de cette grande démarche collective qui met en lumière nos forces, notre solidarité et notre engagement. Une démarche que nous portons avec fierté et qui se déploie bien au-delà des différentes bannières syndicales.

C'est un projet ambitieux, à la hauteur des aspirations que nous portons pour le Québec de demain. Nous appelons les travailleuses et travailleurs ainsi que les actrices et acteurs du monde du travail à se mobiliser et à participer activement aux travaux des États généraux du syndicalisme.

Notre mouvement est toujours porté par une volonté commune de regarder vers l'avant. Aujourd'hui, nous prenons les choses en mains pour réfléchir à l'avenir du syndicalisme et renforcer les liens de solidarité entre nos organisations syndicales, pour faire plus et mieux ensemble. Il s'agit des intérêts des travailleuses et des travailleurs et de la société québécoise. Nous leur devons l'audace de cette démarche et nous y croyons.

Ensemble, nous nous donnerons les moyens d'être plus fortes et forts, plus efficaces, plus solidaires! Parce qu'une chose est certaine: l'union fait l'avenir!

Le congédiement de la réalité

Le Journal de Quebec · 01 avr. 2025 · 24

Amy Hamm est une infirmière canadienne. Enfin. Nous devrions plutôt dire était.



Elle a été congédiée après 13 ans de service par son employeur, le Vancouver Coastal Health, après avoir été accusée de mauvaise conduite professionnelle par son ordre professionnel.

Sa faute : avoir dit publiquement

(et non dans le cadre de son travail) que le sexe était biologique et qu'on ne pouvait en changer.

En treize ans de service, aucun patient n'a porté plainte sur la qualité des soins donnés par Mme Hamm. Ce sont les plaintes de militants qui ont mené à cette saga juridique.

Elle a osé parler de la réalité.

ACTE RÉPRÉHENSIBLE

Et pour elle, cette réalité est importante pour garantir les droits des femmes à, par exemple, revendiquer des espaces spécifiques dans les lieux d'intimité ou dans les sports. Hamm milite pour les droits des femmes, je le rappelle, non pas dans son milieu professionnel, mais sur la place publique, comme tout citoyen peut le faire.

Mais au-delà du fait qu'on la congédie pour ses opinions personnelles, il est crucial de souligner que son opinion repose sur un fait scientifique vérifiable : il n'existe que deux sexes biologiques. Il est extrêmement inquiétant qu'un établissement de soins de santé considère qu'énoncer cette réalité soit un acte répréhensible méritant un congédiement. Cela devrait alarmer non seulement les travailleurs du domaine médical, mais aussi les patients, qui doivent pouvoir compter sur un système de santé fondé sur la science et la réalité biologique, et non sur une idéologie qui balaie ces fondements au profit d'une vision partisane.

JUDICIARISATION

Qu'on soit en désaccord avec son opinion, c'est possible.

Mais que son ordre professionnel prenne position et la sanctionne pour cette opinion est un grave précédent pour n'importe quel travailleur au Canada : nos avis, nos opinions peuvent constituer des motifs de congédiement de la part de nos employeurs pour peu que l'on n'exprime pas « ce qu'il faut dire » dans notre vie de citoyen.

Maintenant, même quelque chose d'aussi banal que dire ou écrire que le sexe est binaire peut être un motif de congédiement au Canada. Notre société tolère que des pharmaciens refusent de donner la pilule contraceptive au nom de leur religion, mais une infirmière peut perdre son emploi parce qu'elle écrit sur les réseaux sociaux qu'il n'y a que deux sexes.

Le fait qu'Amy Hamm se positionne sur la réalité du sexe est une chose. Nous sommes personnellement en accord avec sa position. Mais même si elle défendait l'inverse et que cela lui faisait perdre son emploi, nous serions toujours en désaccord avec la décision à la fois de son ordre professionnel de la sanctionner pour cela, et de son employeur pour la congédier sur cette base.

On judiciaire la parole citoyenne. On judiciaire la réalité.

On affaiblit la liberté de parole, la liberté d'opinion. On met de côté la réalité par peur de déplaire.

Amy Hamm n'a commis aucune faute professionnelle.

Sa seule faute est de ne pas penser « la bonne affaire ». C'est grave. Tout le monde devrait s'en inquiéter.

On congédie la réalité. On congédie la liberté d'expression.

Marie Wright, membre du Réseau féministe québécois

Alexandra Houle, présidente du Réseau féministe québécois